



PRIX QPN 2023

RÈGLEMENT

I. GÉNÉRALITES

La Quinzaine Photographique Nantaise (QPN) association loi de 1901, dont le siège est situé au 4 rue Paul Ramadier 44200 Nantes, attribuera pour son édition 2023, un prix intitulé « Prix QPN 2023 ».

II. DOTATIONS

Le prix sera décerné au photographe ayant présenté le dossier de photographies le plus remarquable. La série primée sera exposée lors du festival de photographie «Quinzaine Photographique Nantaise » qui aura lieu à Nantes, du 20 octobre au 19 novembre 2023. Le travail récompensé sera présenté dans l'une des salles d'exposition du festival.

Les photographies du lauréat du Prix QPN 2023 seront aussi présentées sur le site www.festival-qpn.com, via les réseaux sociaux (comptes Facebook, Instagram et Twitter) et dans la brochure de la QPN 2023.

Un prix d'une valeur totale de 1 500 Euros, sera attribué au photographe lauréat. Le coût de réalisation des agrandissements ou des impressions des tirages d'exposition est à la charge du lauréat. Des accords avec des laboratoires partenaires de la QPN pourraient permettre d'avoir accès à des tarifs préférentiels.

Les séries des auteurs retenues lors des présélections seront présentées en projection lors du festival (lieu de projection et date à déterminer).

III. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours photographique est ouvert à tous les photographes. La participation est gratuite. Le sujet est libre et le travail proposé n'a pas besoin d'être en corrélation avec la thématique annuelle du festival.

La date limite de réception des dossiers est fixée au mercredi 31 mai 2023.

Attention : le 31 mai est la date limite pour recevoir votre dossier, ce n'est pas une date limite d'envoi par la poste. Pensez à anticiper le délai d'acheminement !

Les dossiers sont à envoyer à l'adresse suivante :

Hervé Marchand, Prix QPN 2023, Appt.02 4 rue Paul Ramadier, 44200 NANTES

Le jury de présélection, composé des membres de l'association QPN, se réunira le dimanche 11 juin. Un même participant (nom et adresse identiques) ne peut envoyer qu'un seul dossier.

IV. DOSSIERS ACCEPTÉS

Le dossier devra présenter le projet d'exposition (titre, note d'intention et/ou texte de présentation du projet).

Il inclura les reproductions de l'ensemble des photographies avec la taille de chaque photographie exposée, la séquence et le plan d'accrochage.

Pour les reproductions des photographies, ne pas dépasser le format A4 et veiller à ce qu'elles permettent de s'assurer de la qualité des tirages d'exposition.

Le plan d'accrochage est demandé à titre indicatif, il permet au jury de comprendre la façon dont l'auteur conçoit son accrochage (linéaire, mosaïques, polyptyques, espacement des œuvres...).

Vous pouvez vous baser sur un espace linéaire de 25 m, le but est de nous donner à voir la scénographie de votre exposition telle que vous l'imaginez dans l'idéal.

La configuration réelle de la salle qui recevra l'exposition n'est pour cette raison pas communiquée.

Afin de faciliter la lecture lors du jury, il est préférable de faire figurer les photos sur le plan.

Le nombre de photos à présenter est laissé à l'appréciation de l'auteur; la cohérence de la démarche et la qualité du travail, son originalité, sont eux déterminants.

Le dossier de photographies sera sous la forme d'impressions papier, au format maximum A4.

Joindre à votre envoi un support numérique (CD, clé USB) avec l'ensemble des images en format Jpeg (haute qualité) et de définition adaptée à une projection « Full HD » (1920 x 1080 pixels ou plus).

La QPN utilisera ces images en HD uniquement dans le cadre de la projection publique des présélectionnés du Prix QPN qui a lieu à Nantes durant le festival.

Le dossier doit être identifié avec Nom, Prénom, adresse postale et e-mail, et le numéro de téléphone du participant.

Seuls les dossiers accompagnés d'une enveloppe affranchie et libellée à l'adresse de retour seront renvoyés.

Le renvoi sera fait dans un délai de 3 semaines suivant la délibération du jury final.

V. DROITS PHOTOGRAPHIQUES

Les participants garantissent qu'ils sont titulaires des droits d'auteurs des photographies envoyées, c'est-à-dire qu'ils ont pris eux-mêmes ces photos et autorisent la représentation gratuite de leurs œuvres dans le cadre de ce concours et de la promotion du festival QPN 2023.

Seul le lauréat du Prix QPN bénéficie d'une dotation financière (1 500 €), les séries retenues en présélections sont présentées en projection sans contrepartie financière.

VI. CONDITIONS DE SELECTION

Un jury d'experts en art contemporain et en photographie sélectionnera le dossier gagnant parmi les dossiers retenus par le jury de présélection.

Les résultats seront dévoilés à l'issue de ce jury et publiés sur le site Internet www.festival-qpn.com.

Le lauréat sera aussitôt averti par téléphone et par mail.

VII. MENTION DU PRIX QPN PAR LE/LA LAURÉAT(E)

Le/la lauréat(e) du Prix QPN s'engage à faire mention de l'attribution du Prix QPN à chaque présentation de la série récompensée (exposition, publication papier ou web, site Internet du/de la photographe ...).

Cette mention (« Prix QPN » suivi de l'année d'attribution) devra ainsi apparaître dans les dossiers de presse, programmes, textes de salle des expositions présentant la série primée.

VIII. RÉCLAMATIONS

La participation à ce concours implique le plein accord des participants sur l'acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

La Quinzaine Photographique Nantaise ne pourra être tenue pour responsable si, par suite d'un cas de force majeure ou de toute cause indépendante de sa volonté, des changements de dates intervenaient ou même si le concours était modifié ou purement et simplement annulé.

IX. RÈGLEMENT

Le règlement intégral est consultable pendant toute la durée de concours sur le site Internet de l'association organisatrice :

<http://www.festival-qpn.com/>

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.